



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ONU

Question écrite n° 34107

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la décision de l'ONU de fermer son centre d'information à Paris. Cette décision a suscité une grande émotion. La capitale française est le cœur de la francophonie et le français est avec l'anglais, la langue de travail de l'ONU. La fermeture par l'ONU de son centre d'information à Paris est ressentie par de très nombreux francophones de tous pays comme la confirmation du recul du français dans cette organisation internationale. Aussi, elle lui demande quelles actions le gouvernement français entend mener, en liaison avec les autres pays francophones, pour faire revenir l'ONU sur cette décision de fermeture.

Texte de la réponse

La décision du secrétaire général de l'ONU, récemment avalisée par l'Assemblée générale des Nations unies, de fermer les neuf centres d'information d'Europe occidentale afin de les remplacer par un nouveau pôle régional d'information implanté à Bruxelles, doit être replacée dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU actuellement en cours. Cette réforme représente une priorité du mandat que les États membres ont confié au secrétaire général. Après une première série de réformes lancées en 1997, qui ont pour la plupart d'entre elles abouti, le secrétaire général a mis en chantier en 2002 une seconde série de réformes. L'assemblée générale a fait siennes la plupart des recommandations du secrétaire général, parmi lesquelles figurait en particulier la rationalisation du réseau des centres d'information, à commencer par celui de l'Europe occidentale. Cette recommandation faisait suite notamment à deux rapports soumis au comité de l'information de l'ONU concluant à un déséquilibre injustifié de l'allocation des ressources au profit des pays développés. Dès le départ, la France a apporté son soutien à la réforme du réseau des centres d'information. Celle-ci participe en effet d'un processus large de réorganisation des structures de l'ONU en vue d'une meilleure utilisation des ressources, dont les États membres les plus riches doivent prendre leur part, afin de montrer l'exemple. La France n'est pas la seule concernée : le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, le Portugal, la Grèce et le Danemark participent à cette première étape de la réforme. Devraient suivre les futurs États membres au fur et à mesure de l'élargissement de l'Union. Cette décision résulte d'un consensus parmi l'ensemble des États membres de l'ONU et constitue le point de départ d'une réforme des centres d'information de l'ONU dans le monde entier. L'implantation du nouveau pôle régional à Bruxelles, qui a fait l'objet d'intenses concertations entre les membres de l'Union européenne et le secrétariat de l'ONU, résulte de la volonté de celui-ci de rapprocher l'organisation des institutions de l'Union européenne. En revanche, à la demande de la France, les centres d'information de Genève et de Vienne ne seront pas touchés, afin de préserver l'équilibre existant entre le siège à New York et les pôles européens de l'ONU. Le pôle régional, ouvert le 1er janvier 2004 et inauguré par le secrétaire général de l'ONU le 30 janvier, devrait permettre une plus grande efficacité dans la diffusion des messages essentiels de l'ONU, grâce à une concentration des ressources humaines auparavant disséminées dans plusieurs centres de taille modeste. Un contact étroit sera par ailleurs maintenu par chacun des responsables avec sa zone géographique de compétence, la France représentant une zone à part entière. Le pôle régional sera doté des ressources humaines et financières nécessaires pour pouvoir travailler dans les onze langues de l'Union, à

moins coûteux que dans la configuration précédente. La France a déjà indiqué au sous-secrétaire général de l'ONU chargé de l'information, en sa qualité de coordonnateur en matière de multilinguisme, qu'elle sera particulièrement vigilante sur la capacité linguistique du nouveau pôle. La nouvelle structure envisagée n'aura pas pour conséquence un affaiblissement du français au sein du système de l'ONU. Comptant parmi les six langues officielles de l'ONU, le français bénéficie d'un statut privilégié au sein de l'organisation. La France a, d'autre part, obtenu qu'une partie des économies dégagées soit réaffectée, dans le cadre du budget 2004-2005, au renforcement du multilinguisme au siège de l'ONU, notamment sur le site internet, qui est pour le public francophone une source essentielle d'information sur les activités de l'organisation. Cette mesure devrait permettre un rééquilibrage du site entre l'anglais et les cinq autres langues officielles de l'ONU, dont le français. Enfin, avec la nomination de M. Hassen M. Fodha, francophone et ancien directeur du centre d'information des Nations unies à Paris, à la tête du nouveau centre régional et celle d'un compatriote, M. Jean-Pierre Bugada, au sein de l'équipe de direction, le centre semble particulièrement bien armé pour répondre de manière satisfaisante à la constante préoccupation française du respect de la diversité linguistique à l'ONU.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34107

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1122

Réponse publiée le : 20 avril 2004, page 3051